

# IDENTIFICATION DES VÉHICULES

**L'identification des véhicules est indispensable pour définir avec précision et entièrement un véhicule.**

**Cette identification permettra :**

- > la commande de pièces détachées.
- > le choix de la documentation.
- > le choix des réglages spécifiques.
- > la reconnaissance du véhicule par les forces de l'ordre.

**Les véhicules automobiles sont identifiées** de très nombreuses manières. Il est nécessaire de consulter une documentation (ex: RTA) pour connaître la nature et les emplacements de ces renseignements. Certaines indications sont obligatoires, d'autres facultatives.

- Plaque du constructeur
- Plaques moteur et boîte de vitesse
- Numéro de série du châssis
- Référence de la peinture
- Année modèle...

**Ces différentes caractéristiques sont inscrites de différentes manières:**

- Frappé sur plaque ou sur élément à identifier.
- Marqué au pochoir ou au tampon encreur.

Certaines indications se retrouvent sur un document officiel : la **CARTE GRISE**

Certaines indications portées sur le véhicule (carrosserie, baguettes, etc...) constituent une identification commerciale : elles sont indicatives, non officielles et très variables.



